

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 7.			
PAR RICHARD PÉREZ ET FILS. 49			
Ingenieur-Opticien, breveté, quai St-Antoine.			
HEURES	HYGROM.	BAROM.	VENT
6 heur. 10 l. au- du mat. dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 4 lign.	S.-O. couvert
Midi... 11 d. au- dessus	66 deg.	27 pou. 4 lign.	Idem. Plui.
SOLEIL.		LUNE.	
Lever. 4 h.	Midi vr. 0 h.	Couch. 7 h.	Phases. Nouvelle lune.
39 min.	11 h. 56	14 min.	Age. 4

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>m</sup>.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jusquin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 8 mai.

La loi sur les fonds secrets a été adoptée à une forte majorité : le nombre des votants était de 362 ; le résultat du scrutin a été 250 pour, contre 112. Ainsi le ministère vient d'échapper à l'orage qui grondait sur sa tête ; après une discussion solennelle, dramatique même, dans laquelle il a su s'effacer complètement, il obtient une victoire. Victoire apparente, trompeuse, car jamais dans les fastes parlementaires nous n'avons vu un ministère jouer un rôle aussi passif, aussi déplorable. Il reste, parce que M. Guizot n'a pas cru que le moment de le renverser fût arrivé ; il reste, parce que M. Thiers et M. Dupin ne sont pas certains d'une majorité : il est là comme une fiction ; il est attaché au banc des ministres officieusement, et pendant que les divers partis qui divisent la chambre se mesurent, se combattent et attendent le moment favorable de saisir le pouvoir, — il se croise les bras et écoute.

A la manière dont les choses se sont passées, qui ne comprenait que le gouvernement du pays ne lui appartenait pas ? qu'il ne pouvait ni se mouvoir dans le sens du progrès, ni faire de la réaction ? que la liberté n'en devait rien attendre ?

Mais le chef de la doctrine, le réactionnaire par essence, l'homme de Gand, vient de la servir, selon nous. — Irrité de son renvoi du ministère, il est apparu dans la discussion des fonds secrets avec une audace qu'il n'avait pas encore portée aussi loin : sans s'occuper du nouveau cabinet, ni des fonds secrets, il s'est avancé fièrement dans l'arène et a indiqué qu'il avait des projets de réorganiser la société ; il a fait comprendre qu'il avait un plan de *stabilisme social* à faire triompher. — Ces paroles ont ému l'opposition ; elle a senti que tous les principes d'égalité, de progrès, étaient mis en question, et M. Barrot a trouvé des accents éloquents pour repousser le dogmatique doctrinaire.

Alors la discussion s'est agrandie ; elle a reflété d'une manière assez vive les divers intérêts qui divisent la société ; elle a reflété, autant que les restrictions parlementaires le permettent, les passions politiques de notre époque, et la démocratie, qui est le cauchemar de M. Guizot, l'a pourtant forcé, en répondant à M. Barrot, à reconnaître sa puissance.

Son discours du 5 est une concession à l'esprit démocratique, car la veille il établissait en quelque sorte la jouissance exclusive des privilèges et des droits politiques par la bourgeoisie : il ne s'est pas maintenu sur ce terrain dans sa réponse.

Ainsi, si nous l'en croyons, il ne veut pas enlever à la démocratie toute participation aux droits politiques, il admet les capacités qui s'élèvent, grandissent et viennent prendre place dans le monde électoral et à la chambre des députés. A la vérité, il ne fait là qu'accepter un fait qui ne constitue pas un droit, qui n'est qu'un accident dans l'ordre social. — Aussi M. Garnier-Pagès, qui a l'instinct et le sentiment profond du droit qui appartient à la démocratie d'être représentée directement, d'être défendue, a-t-il réfuté, dans la séance du 6, les doctrines de M. Guizot, et il l'a fait, selon nous, avec beaucoup d'habileté. En lisant son discours, on voit bien que l'orateur n'est pas à l'aise devant la chambre. Que de circonlocutions il faut employer pour dire sa pensée ! que de temps pour préparer certaines oreilles à entendre une vérité ! comme il faut la voiler, bon

Dieu ! Mais enfin M. Garnier-Pagès connaît son auditoire, il sait le fixer souvent malgré lui et le faire écouter. Il ne craint pas de dire à la chambre qu'elle n'est pas l'expression de la majorité du pays. Il lui a dit aussi en face ce que nous disions hier : c'est que moralement elle n'existe plus, puisqu'elle ne peut plus fournir à aucun ministre la majorité.

Il a protesté, et il a bien fait, au nom d'une grande partie de la classe moyenne, contre les prétentions gouvernementales qu'on défend en son nom : certes, tous les collèges électoraux ne sont pas infectés de cet esprit d'égoïsme qu'on leur prête, et beaucoup d'électeurs comprennent que le droit électoral doit être modifié et étendu ; qu'il faut, si l'on veut éviter au pays des crises interminables, tendre constamment à la représentation de tous les intérêts. — Les prochaines élections en feront foi, et la minorité, qui a M. Garnier-Pagès pour organe à la chambre, cette minorité, qui au dehors est majorité, saura, nous l'espérons, sortir de l'impasse dans laquelle on l'a maintenue jusqu'à ce jour.

Paris, 5 mai 1837.

Félicitez-vous, Monsieur le rédacteur, d'avoir vécu cette semaine, pur de l'atmosphère de sottise flatterie qui a plané sur nous. Les panégyristes ont fait assaut. Les grands corps de l'Etat, la diplomatie, la science, la judicature, la garde nationale, ont à l'envi déposé sur les marches du trône l'emphatique tribut de leur banale admiration. Il y a eu, cinq heures durant, comme un défi de fastueuses épithètes et de vides métaphores : jamais, depuis l'empire, les Tuileries n'avaient retenti de pareilles pauvretés ; jamais le public ne les avait accueillies avec une plus parfaite indifférence. En pourrait-il être autrement ? Quand on entend ces lieux-communs sortir de bouches qui ont adulé tous les régimes et qui trouveraient encore des paroles de congratulation pour la révolution nouvelle qui les laisserait en place, on ne saurait se défendre de prendre en pitié l'usage qui commande ces inutiles parades, et surtout ceux qui en exagèrent le ridicule par des déclamations de si mauvais goût. Je me souviens d'avoir lu quelque part que le grand Frédéric, lassé un jour des éloges outrés d'un de ses courtisans, se tourna brusquement vers les personnes qui l'entouraient : « Monsieur est donc bien mal dans ses affaires, qu'il me trouve aujourd'hui des qualités de héros ? » Mot profond, applicable à tous les louangeurs officiels qui circonviennent les rois et cherchent à rattacher à leur puissance leurs espérances de fortune et d'ambition. Ne pouvons-nous pas dire aussi que tous ces dignitaires sentent leur avenir compromis et s'efforcent de donner, par la servilité de leurs protestations, la mesure de leur dévouement ? Seulement il est malheureux qu'elles ne soient qu'une édition renouvelée de celles qu'on lit à d'autres dates dans l'impitoyable *Moniteur*. Ces honnêtes orateurs pourraient y voir successivement changer les traits de l'auguste père de la patrie ; ils y copieraient au besoin la politique de madrigaux qui célébra, à propos de l'administration publique, les vertus et les grâces d'une famille conduite par la main de la Providence au milieu des Français. Je ne m'étonne pas qu'il y ait des fonctionnaires assez zélés pour rafraîchir ces vieilleries ; mais qu'au château, où l'on se pique de sentiments élevés, on les écoute, on en fasse bruit, vraiment je m'y perds, et je demeure de plus en plus convaincu, avec M. de La Bruyère, que rien ne se passe à la cour comme

ailleurs, et que là les esprits sont doués de facultés particulières tout-à-fait incompréhensibles au petit peuple dont je suis.

Plébéien donc, et plus travailleur que chercheur d'hyperboles au profit des puissants, je me fais de la majesté du pouvoir une tout autre idée. Je le conçois grave, attentif aux moindres manifestations de l'opinion, tout rehaussant de l'éclat d'une dignité naturelle, et plus sensible aux naïves bénédictions des petits qu'aux officielles flagorneries des grands. Chez une grande nation, les solennités ne peuvent être belles et réellement populaires qu'à la condition de mêler toutes les classes dans une même pensée, de faire descendre pour un jour, sous un unique niveau, tous les membres de la famille politique. Faire une fête française d'une réception plus parée que de coutume aux Tuileries, de quelques pantomimes militaires aux Champs-Élysées et de deux feux d'artifice accompagnés de décharges d'artillerie, c'est se moquer et nous supposer bien appauvris de patriotisme et de sentiments généreux.

L'année passée, la garde nationale avait montré un mécontentement très-prononcé de l'ajournement de la revue. Vous vous rappelez comment cet ajournement fut indéfini, grâce aux mauvaises plaisanteries de deux polissons qui s'avisèrent de tenir trois jours aux abois le conseil des ministres et d'empêcher l'inauguration de l'Arc-de-Triomphe, en envoyant au préfet de police trois pages de mystifications anonymes. Cette année, il est question d'un défilé de la milice citoyenne devant le roi dans la cour des Tuileries. Ce juste-milieu de revue suffira pour tenir en haleine le zèle des états-majors, mais la masse de la population s'en inquiète peu. C'est une opinion presque générale que la vie du monarque est menacée à tous les instants ; chacun dès lors s'étonne peu qu'il évite les occasions de la compromettre et se renferme prudemment chez lui. En d'autres temps, peut-être, cette fausse position ne serait pas sans de graves inconvénients. Aujourd'hui, la crainte d'une révolution domine toutes les pensées ; elle tient lieu de beaucoup d'affection et de raisonnement ; on la peut appeler la religion de cette époque : religion de l'impuissance qui n'enfante ni les nobles dévouements ni les fécondes résolutions. Elle peut défendre un système partiellement attaqué, elle ne lui donne pas la force qui lui serait nécessaire pour résister à des causes intérieures de dépérissement. Elle lui permet de lutter avec quelque avantage contre ses ennemis, elle l'abandonne désarmé aux vices qui le minent sourdement et préparent à la longue sa rénovation.

Au milieu de la phraséologie ampoulée que la solennité du jour a mise dans la bouche des pieux serviteurs admis à présenter leurs hommages, on a remarqué quelques allusions à des espérances d'amnistie. Chacun en parle : les uns pour se conformer aux traditions de l'ancienne monarchie, qui d'ordinaire célébrait ses alliances et ses joies domestiques en jetant au menu peuple des grâces et des pièces d'argent ; les autres dans des vues plus larges de conciliation et d'humanité. Il serait beau sans doute que la jeune femme appelée à s'asseoir sur les marches du trône signalât sa bienvenue par un acte de miséricorde et d'oubli.

Pour moi, Monsieur, je le comprends peu. Je me demande si un peuple viril, et nous avons la prétention de l'être, cherche le mobile de ses déterminations dans les convenances d'un mariage de princes, s'il a besoin, pour faire un

L'AVENIR.

Fils de l'Homme, que vois-tu à l'Orient ?  
(Paroles d'un Croquant.)

Quand l'aube naît aux cieux, quand le soleil s'incline,  
Le long de la vallée, au front de la colline,  
A toute heure, en tous lieux une voix s'élève et  
Crie à tous : « L'heure est proche ; en avant !... en avant !... »

Nous touchons à la fin de la grande semaine,  
Et l'on voit poindre au loin le but où Dieu nous mène.  
Des obstacles en vain nous séparent de lui :  
On est bien près du port lorsque le phare a lui.

Honte à vous qui tremblez à franchir la barrière  
Et criez aux passants : « Revenons en arrière ! »  
Malheureux avortons de la race d'Adam,  
Qui, fuyant le soleil, marchez à l'Occident,  
Et, courbés sous le poids d'un désespoir qui tue,  
Lancez dans votre erreur d'un sommeil de statue !

Mais d'autres ont connu le doigt de Jéhovah :  
Un nouveau monde naît, le vieux monde s'en va.  
Hier c'était la nuit, hier c'était la veille ;  
Aujourd'hui c'est le jour, et plus d'un se réveille,  
Et plus d'un voyageur, le bâton à la main,  
Marche sans se lasser dans le nouveau chemin.

En avant ! atteignons la Palestine sainte !  
Jeune monde, en avant ! marche, marche sans crainte ;  
Pousse vers l'avenir qui te tend ses beaux bras :  
Va, les machinateurs ne t'arrêteront pas.  
Vaines sont leurs clameurs, vaine est leur violence.  
Oh ! qu'ils disent plutôt à l'aigle qui s'élance :  
« Aigle, tu n'iras pas planer au haut des airs ! »  
An heave qui bondit : « Tu n'iras pas aux mers ! »

CHARLES DUPUY.

INDÉCISION.

Brin d'herbe inaperçu dans les champs de la vie,  
Rien parmi tant de riens encombrant l'univers,  
D'où me vint, ô mon Dieu ! d'où me vint cette envie  
De révéler mon nom au bas de quelques vers ?

D'où me vient maintenant ce désir, cette rage  
Qui me porte, la nuit, au devant de l'orage,  
Dans la plaine ou sur le rocher,  
Et qui se change en joie, alors que de la nue  
L'éclair fond sur ma tête nue  
Comme sur la croix du clocher ?

Poète ! moi, poète ! eh ! qu'ai-je fait pour l'être ?  
Depuis l'heure où je reçus l'être  
Jusqu'à celle de mes vingt ans,  
Ma jeunesse s'est dépensée  
Sans qu'il me soit jamais venu cette pensée  
De livrer mon esquif aux lyriques autans.

Poète !... qu'il est beau ce nom que l'on me donne !  
A lui seul il vaut la couronne  
Qui d'un homme vous fait un roi ;  
A lui seul il vaut la richesse,  
Il efface toute noblesse.  
Mais, hélas ! est-il fait pour moi,  
Ce nom dont quelques-uns bercent ma folle ivresse ?

Est-il poète celui-là  
Qui, du monde fuyant l'haleine,  
Le soir s'élançait dans la plaine,  
Ainsi qu'un nocturne phalène,  
Et va,  
Laisant planer sa rêverie,  
Du silence de la prairie  
Aux bruits du torrent en furie ?  
Est-il poète celui-là ?

Est-il poète celui-là  
Qui sait aimer sans espérance,  
Béniir jusqu'à l'indifférence,

Et dire, au fort de la souffrance :  
« Voilà,  
» Puisque Dieu l'a mis dans mon ame,  
» L'amour que j'ai pour cette femme ;  
» De pleurs je nourrirai ma flamme. »  
Est-il poète celui-là ?

Est-il poète aussi, dites, est-il poète  
Celui-là dont la voix est tremblante, muette,  
Et qui, pensif, baisse la tête  
Long-temps encore après avoir ouï quelqu'air  
Du grand maître de l'Italie,  
Ou de son frère en harmonie,  
Meyer-Beer ?

Et celui dont le front déjà couvert de rides  
Atteste les travaux et les veilles arides,  
Celui-là, dites-moi,  
Du poète peut-il recevoir le baptême ?  
Au nombre des élus admis au rang suprême,  
Peut-il briller avec sa foi ?

Au sein de cette foule  
Qui, semblable à la mer que la tempête foule,  
Ondule et mugit sur ses pas,  
Est-il poète ce jeune homme  
Que nul œil ne connaît, nulle bouche ne nomme,  
Qui marche en se parlant tout bas ?

Tandis qu'à ses côtés cette foule se joue,  
Et dans ses flots bruyants l'entraîne malgré lui,  
Une larme furtive a sillonné sa joue,  
Un éclair de courroux dans son regard a lui.  
C'est que, parmi ces gens vêtus d'une livrée,  
Où le luxe et la mode impriment leur cachet,  
A travers les penseurs où son ame est livrée,  
Il a vu le malheur qui, honteux, se cachait.  
Lui seul, le bon jeune homme, il s'approche, il console,  
Au pauvre qui l'implore il donne ce qu'il a,  
Et, bienfaisant génie, aussitôt il s'envole,  
Laisant le malheureux touché de sa parole :  
Est-il poète celui-là ?

LÉON VELLE.

œuvre de haute politique ou de justice, des royales liesses que nous promet la munificence de la liste civile. J'ai toujours cru que la doctrine qui subordonne des résolutions d'état aux accidents d'une grossesse, et change les faveurs des gouvernants suivant le sexe de l'auguste nouveau-né, sentait le vasselage qui a courbé le front de nos pères, et que le temps était venu de la secouer. Si j'avais à réclamer l'amnistie, je n'en voudrais pas comme une sorte de cadeau de noces. Je trouverais indigne de faire dépendre la destinée de tant d'hommes qui plient sous le poids de la captivité du sourire d'une jeune fille, si élevée soit elle. Il y a long-temps que la presse indépendante, que tous les cœurs généreux protestent contre l'inutile continuation des rigueurs judiciaires qui frappent les détenus politiques; il y a long-temps que le pays, calme et guéri des terreurs qui l'ont agité trois années, avertit le pouvoir que les cachots peuvent désormais s'ouvrir sans danger. Quelles paroles cependant entendons-nous tomber du haut de la tribune? Hier encore, M. Guizot proclamait la nécessité des lois de non-révélation et de déportation: incroyable pontife d'une coterie sans entrailles, il prophétisait hautement l'inévitable retour des mesures réactionnaires dont il a été l'instrument. Le ministère et la majorité sont demeurés muets devant ces provoquantes déclarations. On n'a pas vu, comme à l'ordinaire, l'exaltation progressive des centres communiquer au bilieux orateur la chaleur dont sont dépourvues souvent ses prétentieuses harangues. Mais on en a respecté les orgueilleuses apostrophes. L'homme fatal, le maître paraissait; et loin de se cacher derrière un voile, il stigmatisait sans pitié la faiblesse de cette administration incohérente qui ferme pour lui la session, et lui conserve une place qu'il aurait eue de la peine à défendre contre les susceptibilités de la chambre. Quelles espérances dès lors peut-on raisonnablement former pour une complète amnistie? On pardonnera ceux qui s'agenouilleront, mais on n'oubliera rien. Ces hommes ne le peuvent pas.

Croiriez-vous, Monsieur, qu'en présence de pareils symptômes, la gauche dynastique conduit toujours ses petites intrigues, et dresse en secret ses batteries contre les portefeuilles de ses ennemis? Rien n'est plus vrai néanmoins, et ceci vous expliquera la prudente réserve qu'elle apporte dans les discussions. Elle se garde de toute explication décisive; car, avant tout, elle craint de brûler ses vaisseaux. Pauvre tactique assurément! Si la combinaison qu'elle rêve avait quelques chances de succès dans le *Moniteur*, elle serait bien vite paralysée par de radicales impossibilités; nous entendrions encore invoquer la nécessité au lieu des principes, et l'on nous prouverait que nul pouvoir ne saurait vivre en rompant brusquement avec les faits accomplis.

Or, c'est précisément contre ces faits qu'il faudrait tout d'abord lutter avec courage si l'on voulait arrêter la marche nécessairement envahissante des idées contre-révolutionnaires dont M. Guizot est le représentant. Le système de résistance et de compression que lui a légué Casimir Périer ne peut se borner aux mesures coercitives déjà votées. A chaque manifestation de mécontentement, on demandera le sacrifice d'une liberté. Déjà les familiers de la doctrine s'entretennent ouvertement de l'impossibilité de gouverner avec le jury. Il est vrai que, tout septembrisé qu'il est, il n'a pas été toujours docile aux réquisitions du parquet; il a osé voir des questions de justice là où les gens du roi n'étaient préoccupés que de la grande loi du salut public. Après lui avoir annoncé que les verdicts d'acquiescement qu'il a prononcés devaient entraîner la déconsidération de l'autorité, on est fondé à lui montrer de l'humeur et à murmurer contre lui des menaces qu'on se propose de réaliser en temps opportun. Du reste, cette tâche n'est pas réservée à ce ministère. Je vous ai dit qu'il était seulement chargé d'éconduire la chambre. Après la session on épurera l'administration, et peut-être aura-t-on recours à la grande et chanceuse ressource d'une dissolution. Mais ce que vous pouvez tenir pour certain, c'est qu'il n'y a rien de changé dans la direction des affaires. M. Molé en conserve la présidence surtout, afin de jouir de l'insigne honneur de figurer au contrat et à la cérémonie nuptiale comme chef du cabinet. C'est là le terme de cette ambition illustre dont les hésitations ont eu, il y a quelque temps, le privilège d'occuper le public. L'importance de l'homme s'est évanouie dans l'action. Du père de la non-intervention il n'est plus resté aux yeux de la France qu'une manière de demi-courtisan, assez facile à compromettre, plus maladroit qu'intrigant, et à tout prendre moins honnête qu'il ne voudrait l'être. Quant à ses collègues, vous les connaissez: ce n'est ni la gentilhommerie grossière de M. de Montalivet, ni le babil étourdi de M. Martin, ni la lourde incapacité de M. Barthe, qui peuvent faire vivre un cabinet. Vous verrez donc celui-ci disparaître un jour, sans qu'on sache davantage la cause de sa retraite qu'on n'a deviné celle de sa nomination. Le 15 avril, comme on dit aujourd'hui, mourra de lui-même, car, pour le tuer, il faudrait trouver quelqu'un sur qui frapper.

LOUIS BEAUCHAMP.

La discussion d'hier a révélé incidemment un fait curieux, incroyable, incontestable pourtant: c'est que personne absolument n'avait lu l'article des lois de septembre qui a motivé le projet élogique de M. de Rosamel, touchant l'établissement à Bourbon d'une prison pour les déportés. En effet, cet article, retrouvé hier dans le *Bulletin des Lois* par M. Martin (du Nord), dit que « tant qu'il n'aura pas été établi un lieu de déportation, le condamné subira la peine de sa détention soit dans une prison du royaume, soit dans une prison hors du territoire continental, selon que les juges l'auront expressément déclaré par l'arrêt de condamnation. » Il résulte de cet article que la détention dans une prison intra-continentale n'est qu'une peine provisoire que les juges peuvent prononcer dès aujourd'hui, et que c'est par l'établissement d'un lieu de déportation, et non pas d'une prison au bout du monde, pour les déportés, que les lois de septembre doivent se compléter.

La chambre, aujourd'hui mieux instruite, ne perdra pas de vue que l'établissement très-couteux d'une prison n'était qu'une mesure temporaire, et que ce provisoire serait une addition

cruelle et sans objet à la pénalité qui doit être définitivement établie, quand le gouvernement français aura son Botany-Bay. (Bon Sens.)

Des lettres de Marseille annoncent que le choléra s'est déclaré de nouveau à Naples.

Avant-hier, une rixe entre des garçons boulangers a eu lieu sur la place des Terreaux. L'un d'eux a été grièvement blessé. On a remarqué avec étonnement qu'aucun agent de police ne s'est porté sur les lieux pour séparer les combattants et rétablir l'ordre.

L'exemple de M. Paturle, qui s'est empressé d'envoyer son beau tableau des *Pêcheurs* de Léopold Robert à l'exposition qu'on prépare pour les ouvriers sans travail, sera, nous l'espérons, suivi par d'autres riches amateurs. On parle déjà d'un magnifique tableau de Charlet et du beau portrait de Lamartine peint par Gérard, que leurs propriétaires consacreront aussi à cette noble destination.

Mercredi, dans la matinée, une fille de 20 ans, que l'on dit être domestique chez M<sup>me</sup> G..., rue Confort, n° 10, serait, si l'on en croit la rumeur publique, accouchée dans les lieux d'aisance d'un enfant du sexe masculin et l'aurait précipité immédiatement dans le sac. Des voisins, attirés par les cris du nouveau-né, se seraient empressés de le faire retirer, mais trop tard, car il avait cessé d'exister. La fille a été immédiatement arrêtée.

Le concert donné hier au Palais-St-Pierre par la commission formée dans le but de procurer du travail aux ouvriers, a été favorisé par un temps magnifique. La cour du palais était remplie d'une foule immense; la vaste galerie circulaire, occupée par tout ce que Lyon renferme de dames élégantes et riches, formait un tableau ravissant. Les différents morceaux, joués par un orchestre formidable composé de toute la musique de la garnison, ont produit beaucoup d'effet. Nous ne connaissons pas encore le chiffre de la recette, mais il doit être considérable.

Nous pensons que ce concert ne sera pas le dernier. Lyon n'avait pas vu encore un spectacle aussi original et aussi grandiose; c'était une véritable fête, et la pensée de bienfaisance qui y avait donné lieu lui prêtait encore quelque chose de plus solennel.

On lit dans le *Courrier de l'Ain*:

La nomination d'un successeur de M. Valensot rappelle l'attention sur la disparition de ce jeune professeur. Depuis le 5 octobre, on est sans nouvelles, sans indices même sur son sort. Il paraît que c'est à un crime qu'il faut attribuer cette disparition, qui aurait eu lieu à Lyon en plein jour. Tous les efforts de sa famille et de l'autorité n'ont pu encore éclaircir ce triste mystère. On avait pensé qu'il s'était volontairement plongé dans une retraite religieuse. Cette détermination soudaine n'était guère probable, et rien ne l'a confirmée dans les recherches qui ont été faites soit en France, soit en Savoie.

— On prépare des travaux dans l'arrondissement de Villefranche, pour occuper des ouvriers de Lyon. Il est question de la construction d'une chaussée au port de Beauregard, dont le besoin se fait sentir depuis long-temps.

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 5 mai.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LES FONDS SECRETS.

M. Odilon-Barrot: Messieurs, je comprends le désavantage qu'il doit y avoir à prendre la parole à la fin d'une discussion épuisée; mais je suis amené à prendre la parole au nom de l'opposition, qui a été mise en scène dans ce débat. Il semble que dans les circonstances où nous sommes l'opposition n'ait qu'une chose à faire: qu'elle ait seulement à signaler l'anarchie dans le pouvoir, la dissolution complète des majorités, le fractionnement des partis.

Une question grave, messieurs, que nous agitions depuis long-temps, c'est celle de savoir pourquoi le ministère du 6 septembre s'est décomposé. Je me suis demandé si cette désorganisation avait eu des causes purement personnelles et individuelles, ou quelque cause plus grave: rien de plus mobile que les impressions successives que j'ai reçues à cet égard. Lorsque j'ai entendu MM. les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, je me suis dit: Y a-t-il eu réellement quelque chose de changé? Y a-t-il maintenant une situation honorable pour le pays, utile pour la représentation nationale?

Lorsqu'ensuite j'ai entendu des hommes de l'ancienne majorité attaquer énergiquement le nouveau ministère, mes perplexités ont recommencé. Je ne crois pas me hasarder trop en disant que le ministère nouveau a reçu sa consécration politique plutôt des attaques de ses adversaires que de ses propres paroles.

Au surplus M. Guizot, en dernier lieu, a nettement précisé les points douteux; il nous a dit que la cause de cette crise, indépendamment de quelques circonstances générales sur lesquelles il n'était pas absolument d'accord avec M. le président du conseil avait été surtout que son influence à lui, M. Guizot, ne lui paraissait pas être en harmonie avec sa responsabilité. M. Guizot s'est retiré parce qu'on ne voulait pas lui faire une part d'influence égale à sa part de responsabilité. Ce sont ses expressions.

Je me rappelai, en effet, en entendant l'ancien ministre de l'instruction publique s'exprimer ainsi, je me rappelai que, lors de la dissolution du cabinet du 11 octobre, lors de ces remaniements par lesquels on essayait de beaucoup de présidents du conseil, afin de former entre les deux influences principales du cabinet une influence neutre, on avait avoué naïvement que l'embarras était dans la difficulté de concilier la prééminence entre les deux fractions du cabinet. La prééminence est restée à l'une de ces fractions, et le ministère du 22 février s'est formé; puis ce ministère s'est dissous.

Or, vous savez, Messieurs, dans quelle situation nous, opposition, nous étions vis-à-vis de ce ministère. Bien que le ministère du 22 février eût craint par-dessus tout, non d'être combattu, mais d'être appuyé par l'opposition (on rit); bien qu'il eût désavoué avec empressement tout contact avec nos opinions, cependant l'opposition, qu'on a présentée comme étant de tous les temps un obstacle aux combinaisons du gouvernement, l'opposition, rejetée, repoussée par le ministère du 22 février, a-t-elle fait à ce ministère une guerre systématique? Consultez les amis ardents que nous avons dans la presse; ils vous diront que nous avons eu le tort de soutenir le cabinet du 22 février. Quant à moi, je ne m'en repens pas; je suis prêt à en répondre devant mon pays.

Le ministère du 22 février s'est dissous non pour des questions de personne, mais pour des questions politiques; nous sommes bien aises qu'il ait ainsi sanctionné les espérances que

nous plaçons en lui: nous sommes bien aises qu'il se soit fait honneur par son indépendance sur une question intimement liée à des intérêts chers à la révolution de juillet.

Un nouveau ministère fut formé. Mais très-prompement, des questions de prééminence furent encore une fois agitées. M. Guizot voulait avoir dans le cabinet, c'est lui qui nous l'a dit, une part d'influence égale à sa part de responsabilité...

M. Odilon-Barrot: Il paraît alors qu'il ne vous suffisait pas d'avoir, comme ministre de l'instruction publique, la part d'influence que nul ne pouvait contester à un homme éminent par la puissance de sa parole, la gravité de ses opinions et la dignité de son caractère personnel. C'était la cependant la difficile part. Elle ne vous a pas suffi. Il vous a fallu davantage. Vous avez aspiré au poste de ministre de l'intérieur, qui vous eût mis plus nécessairement en rapport continu avec la chambre, qui vous eût appelé plus fréquemment à justifier et à commenter les actes du gouvernement. Voilà ce que vous avez voulu.

Une rumeur universelle réclamait un ministre de l'intérieur sérieux. Dans la décomposition qui suivit, vous eûtes le désir de prendre le ministère de l'intérieur pour vous-même; de là le conflit dont nous avons vu la solution. Tous nous avons été mis dans la confiance de ces débats intimes. Je ne m'y appesantis point; je n'affligerai point mon pays par de tels souvenirs.

Le résultat est ceci: des questions de prééminence, d'influence, ont amené la dissolution du cabinet. Vous avez voulu prétendre que la dislocation avait été occasionnée par je ne sais quelle terreur panique, suscitée par le rejet de la loi de disjonction. On vous a très-pertinemment répondu qu'on n'avait point été découragé par cet échec, qu'au contraire on avait été stimulé par la défaite, qu'évidemment vous vous trompiez en donnant le rejet de la loi de disjonction pour cause de la crise. On a même mis en avant un acte catégorique; on est venu jeter à la chambre un défi en lui demandant deux millions de fonds secrets. C'étaient là des actes.

Vous avez alors allégué, comme cause de désorganisation, l'opinion du cabinet sur la loi d'apanage. On vous a encore très-bien répondu que cette question ne s'était présentée qu'à près votre départ.

Qu'y a-t-il donc eu au fond de cette longue et déplorable crise? Une question de prééminence, une question de personnes; rien que cela, rien de plus. (Vive adhésion à gauche.)

Le ministère du 22 février avait été un temps d'arrêt dans cette marche. Quant aux ministères que les questions de la disjonction et de l'apanage ont placés dans une position si étrange, voyez comment ils ont procédé. Dans la discussion de la loi de disjonction, ils avaient dit que, sans ce projet, ils ne pouvaient pas répondre de la discipline de l'armée. Le projet fut rejeté. Les ministres devaient se retirer, ils ne l'ont pas fait.

L'apanage avait été présenté comme un indispensable soutien des idées monarchiques. Vous avez pris ensuite votre parti de retirer le projet.

L'opinion, dites-vous, a été égarée; tôt ou tard elle reviendra à des idées plus saines. Ici vous vous faites encore la plus folle des illusions. Vous reconnaissez trop d'influence à tel ou tel écrivain, à tel ou tel écrit. Celui que vous avez tant accusé ne méritait ni tant d'honneur ni tant d'injure. S'il n'y avait eu contre l'apanage un sentiment de répulsion profonde dans le pays, sentiment puisé dans le besoin d'isoler notre monarchie nationale de toute assimilation avec la monarchie de droit divin, dans le besoin de lui donner pour appuis les sentiments populaires, soyez sûrs que tous les écrivains possibles, quelque éloquents, quelque acérés qu'ils fussent, quelque amères que fussent leurs épigrammes, n'auraient pas exercé d'influence sur le pays.

M. Guizot nous dira que ces sentiments du pays ne sont autre chose que de l'envie, qu'une passion désorganisatrice, qu'une passion anarchique, enfin tout ce qu'il voudra. (On rit.) Soit; mais c'est dans nos os, dans notre essence: nous sommes invinciblement attachés aux principes d'égalité! C'est chose qui ne peut changer; il faut s'y soumettre.

Une double manifestation vous avait fait apprécier l'opinion du pays. Vous deviez y rendre hommage; vous deviez au moins y voir la nécessité pour vous de vous occuper de ces intérêts matériels qui réclament tant de soins. Vous ne l'avez pas fait. Je vous déclare, au reste, que cet empressement tardif de votre part eût bien pu n'être pas efficace; car vous ne réussirez pas aussi aisément que vous le croyez à éteindre la vie politique dans le pays; elle a plus d'énergie et de plus profondes racines que vous ne pensez.

Maintenant, dites-nous-le catégoriquement, y a-t-il quelque chose ou n'y a-t-il rien de changé?

Pour moi, MM. les ministres, je vous le dis tout haut: c'est une prétention insensée de séparer les idées et les principes des hommes qui les personnifient le plus et le mieux. C'est une prétention de cour, une prétention de vieille monarchie. La notoriété a donné aux idées et aux principes de guerre incessante, de défi à l'esprit révolutionnaire, d'autres représentants que vous. Quand ces idées sont formulées avec hauteur et netteté, ce n'est point par vous, et vous-mêmes devez reconnaître la parole du maître. (Vive agitation. Interruption.)

Que si vous représentez d'autres idées, d'autres tendances, il faut le dire franchement, nettement: jusqu'à présent vous ne représentez pas assez complètement ces idées et ces principes. Vous devez faire place à des hommes politiques qui les représentent plus éminemment. (Bruit au centre.)

Quelque confiance ou quelque sympathie personnelle que je puisse avoir pour MM. les membres du cabinet actuel, quelque éloigné que je sois de recommencer une lutte violente, cependant, comme il faut que toutes les expériences commencées s'accomplissent, comme c'est seulement après cela qu'on pourra passer à des expériences nouvelles, j'appelle de toutes mes forces l'épreuve complète du système qu'on a développé devant nous: je demande cette épreuve, non dans des théories que la pompe du langage peut revêtir d'une forme brillante, mais par des actes positifs. Nous verrons alors quelle est cette classe moyenne qu'on veut concentrer dans le chiffre de 150,000 électeurs.

M. O.-Barrot: Nous verrons si ce système peut avoir quelque consistance. Imprudents que vous êtes! ne savez-vous donc pas que la classe moyenne en France c'est la nation!

A gauche: Bravo! bravo!  
Si vous pouviez jamais compromettre cette classe, vous l'arriciez fait par vos paroles! Eh quoi, donc! vous voulez la séparer de ses racines, vous voulez faire un choix; vous voulez dire: A ceux-ci et non à ceux-là la succession de la monarchie raine: c'est, dites-vous, la classe moyenne qui a vaincu! Eh! messieurs, la classe moyenne est plus juste que vous. elle repousse le pôle de la guerre; elle sait que c'est la France qui a vaincu! (Explosion de bravos à gauche.)

La victoire que nous avons remportée est grande. Je désire qu'elle soit définitive, et que le combat livré pour les principes de 89 soit terminé à jamais; mais s'il devait recommencer, les deux principes qui sont, selon M. Guizot, en présence, devaient se rencontrer; si le principe démocratique qui est

dans l'atelier de l'ouvrier comme dans la maison du riche, ne lui a pas suffi, c'est qu'elle a voulu le gouvernement; je provoquerai sans cesse la démocratie à s'élever, mais je lui rappellerai sans cesse que l'élevation à ses conditions qu'il n'est pas donné à tout le monde d'atteindre: c'est la vertu, c'est le travail. Là où ces conditions existent, que l'on s'élève, je le veux; oui, qu'on parvienne, qu'on arrive à cette tribune. Mais ce concours d'hommes de la démocratie, où donc est-il plus nombreux qu'en France? Etes-vous assez ingrats pour ne pas le reconnaître? Ici, nous avons tous conquis nos grades à la sueur de notre front. (Très-bien.)

M. Odilon-Barrot: Tout est à recommencer, nos illustrations ont été conquises dans les temps d'égalité. (Bravo!)

M. Guizot: Mais vous, monsieur, vous avez conquis la vôtre sous nos yeux (Applaudissements.) Ah! je n'entends pas que nous ayons conquis nos droits pour nous seuls; nous les avons conquis pour nos neveux, pour nos petits-enfants, pour nos petits-neveux dans la suite des siècles. Que Dieu nous préserve de la liberté envieuse et tracassière de la démocratie d'autrefois! Autrement, tout s'est présenté pour la bataille; les bonnes et les mauvaises passions, tout a voulu avoir sa part; c'était bien. Mais aujourd'hui la paix est faite, et le traité est conclu; c'est la charte. (Bruyants applaudissements.) Je ne veux plus qu'on recommence.

Messieurs, on ne tombe jamais que du côté où l'on penche, et quand j'aperçois le danger de retomber dans la confusion et les vieux débats des temps passés, j'avertis, je donne le signal. J'ai risqué à remplir ce devoir ce qu'il y a de plus cher à l'homme politique, la popularité. Eh! les hommes qui me combattent, je les ai vus me serrer la main; c'était, je vous le jure, une bonne et douce émotion (sensation): j'y ai renoncé! Heureusement, il est une autre popularité, messieurs, c'est la confiance que l'on inspire aux intérêts sociaux et conservateurs. C'est celle-là que j'ambitionne; voilà la confiance que je cherche; si je l'ai obtenue, elle me consolera de tout le reste, et je n'envierai à personne une popularité, quelle qu'elle soit. (Vifs applaudissements dans une partie de la salle.)

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 6 mai. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

A une heure et demie M. le président monte au fauteuil. Le procès-verbal est lu et adopté.

Des conversations animées s'engagent sur tous les bancs; les tribunes sont garnies d'un public nombreux, une vive agitation semble régner dans toute l'assemblée.

L'ordre du jour est la suite de la discussion des fonds secrets. M. Garnier-Pagès a la parole.

Messieurs, dit-il, les questions des principes sont engagées à un tel point que chaque membre de cette chambre doit venir à cette tribune exprimer ses opinions d'une manière nette et précise. Déjà vous connaissez les miennes; plusieurs fois, dans des circonstances semblables, vous m'avez honoré de votre bienveillante attention. Vous devez comprendre tout ce qui est juste et par conséquent vous comprendrez que, placé dans une position exceptionnelle, du moins quant à mes doctrines, je mérite toute votre attention.

Des questions politiques et sociales ont été agitées hier; des orateurs des divers partis de cette chambre sont venus successivement, en expliquant ce qu'ils avaient fait, dire ce qu'ils pensent et voudraient faire.

Par un bonheur dont je ne saurais trop me féliciter, à quelques nuances d'opinions que les orateurs que vous avez entendus appartiennent, ils se sont placés sur le terrain où je veux moi-même me placer, c'est-à-dire sur le terrain du progrès.

M. Mauguin et ensuite M. O.-Barrot ont rendu un solennel hommage aux seuls véritables principes. (Rumeurs au centre.) Ils ont compris qu'une classe, quelque nombreuse d'ailleurs qu'elle fût, ne pourrait pas être la nation entière. M. de Lamartine lui-même, à travers des expressions dont je n'ai pas toujours bien compris le sens, me paraît avoir dit que, bien que selon lui la société ne fût pas assez organisée, il fallait toutefois que tous les intérêts, que toutes les classes eussent des représentants dans cette chambre.

Enfin M. Guizot est venu, il ne vous a pas dit comme naguère que la société avait trop de liberté; il s'est borné à dire qu'elle était arrivée à l'apogée de la liberté, et cette déclaration est déjà un pas fait vers les doctrines du compte-rendu que j'ai signé comme député.

Avant d'entrer dans la discussion, je dirai quelques mots sur ce qui a été dit auparavant. Il est deux choses sur lesquelles je demanderai à M. Barrot la permission de ne pas penser comme lui. La première, sur les hommes qui sont dans les prisons.

Messieurs, les hommes qui ont nuï à la France ne sont pas ceux qui ont été condamnés, ce sont ceux qui ont alarmé la propriété et qui ne sont pas en prison. Que sont-ils devenus ces hommes? Ils se sont convertis sans doute, car je les vois travailler dans les journaux conservateurs.

La seconde chose que je ne puis approuver, est celle-ci: M. Barrot a dit que lors de l'avènement du 22 février, ses amis et lui avaient dû l'appuyer, car c'était un progrès.

Messieurs, je n'aime pas plus qu'un autre les révolutions, je voudrais que l'organisation sociale les rendit impossibles; mais je ne puis regarder comme un progrès ce qui n'en est pas un: or, maintenant que ces hommes sont sortis du ministère, montrez-moi un progrès. Mais, au contraire, le ministère ne faisait aucune concession; il a marché dans une ligne qui devait aboutir à sa chute: je ne puis donc approuver qu'on l'ait appuyé de son vote.

Maintenant examinons si l'orateur qu'on regarde comme inflexible l'est bien réellement? A-t-il soutenu, lui, ce qu'il a toujours soutenu? S'il était au pouvoir, serait-il bien l'homme du progrès?

Eh bien! quelle est la conduite de M. Guizot? Je ne rentre ni dans la discussion, ni dans la vie privée; mais il faut juger un homme politique par ses actes. Eh bien! il a présenté cette année des lois politiques qu'il n'avait pas présentées autrefois; ses doctrines ont donc changé? Messieurs, ne comptez pas trop sur les paroles, voyez les faits. Nous savons très-bien que M. Guizot jadis était un homme de progrès; mais qu'a-t-il fait pour faire triompher ce progrès? Savez-vous que la séance d'hier nous a placés dans l'ancienne position que je regrette? Le ministère de M. Laffitte, où la majorité se manifestait par une voix.

J'arrive aux classes moyennes: or, je vous le dis, je ne trouve pas que les paroles d'hier soient le fond de la pensée de l'orateur. (Interruption.)

Messieurs, je signale des contradictions. Eh! n'est-il pas vrai qu'en 1830, l'orateur auquel je réponds, chargé d'établir le cens des électeurs et des éligibles, en proposait un autre que celui qu'il soutient aujourd'hui.

Messieurs, ce que l'on veut, c'est le triomphe de la volonté du pays; ce que l'on dit, c'est que le pays légal veut les partisans de la doctrine.

Je le demande aux membres de cette chambre qu'on appelle

doctrinaires: le moyen pour eux le plus efficace de raffermir la société est le raffermissement du trône, le raffermissement du trône est celui de la grande propriété; du côté des choses par l'apanage, du côté des hommes par la pairie. Je le demande à M. Barrot lui-même: s'il était ministre et chef du cabinet, et que les élections fussent libres, je lui demande si la chambre serait la même.

Quel est le système qu'on vous a développé? Qu'une seule partie de la société était capable de diriger la société tout entière. Et comme on a compris qu'on excluait par là même la majorité, on a montré le terrain où l'on voulait placer cette partie. Mais les hommes qui travaillent et qui vivent au jour le jour, s'ils manquent de travail? Paroles dangereuses! Comment! vous êtes obligés de donner du travail aux ouvriers pour être tranquilles! (Bruit.)

La bourgeoisie n'a pas cet égoïsme, et je sais un grand nombre de collèges électoraux qui pensent autrement, et qui trouveraient moyen de concilier les masses. Gardez-vous d'irriter les masses. (Nouvelles exclamations.)

Gardons-nous, messieurs, de dire qu'il ne viendra pas un temps où le droit de suffrage ne sera pas étendu; disons-leur, au contraire, que la force des choses leur donnera ce droit, sans violence; disons-leur que M. Barrot, que M. Guizot ne sont pas des hommes de talent parce qu'ils paient 500 f. de contributions.

Nous avons sacrifié bien des libertés. Dans l'intérêt de l'ordre, vous avez supprimé l'association, vous avez demandé aux Français de ne plus s'enquérir des principes et des faits. Je ne veux pas dire quels malheurs eussent été peut-être évités par une conduite opposée.

M. Garnier-Pagès examine la manière dont les corps politiques remplissent leurs devoirs.

La chambre des pairs, dit-il, qu'en faut-il dire? La dignité de la chambre des pairs gagnerait à ce qu'elle fût moins judiciaire; elle rend des arrêts, elle ne fait pas des lois.

Au centre: A l'ordre! à l'ordre!

M. Garnier-Pagès: Je n'attaque pas la chambre des pairs; elle fait ce que lui permet la constitution. Je dis seulement qu'elle gagnerait en dignité si elle ne s'occupait pas de procès politiques.

Quant à cette chambre, elle n'aura pas, je crois, tant de susceptibilité pour elle-même, si je lui dis qu'elle n'existe pas, qu'il n'y a pas de majorité. Ce sont ses orateurs qui le répètent tous les jours.

Pour ce qui est du ministère, chacun l'a jugé, il n'a pas de système: hier, une partie du cabinet applaudissait au discours de M. Guizot; une autre partie, au discours de M. Barrot. Ce qu'il y a de pis, c'est que j'ai vu un ministre applaudir à l'un et à l'autre. (Hilarité générale.)

Si je parle du ministère, dit l'orateur en finissant, c'est pour remplir un devoir; car il tombera de lui-même. Le ministère est trop fort de sa faiblesse pour être combattu. Il est si peu de chose qu'il n'est peut-être rien.... Il est difficile d'attaquer quelque chose d'aussi minime, et j'ai dû porter plus haut mon attention.

M. Garnier-Pagès, en descendant de la tribune, est félicité par un grand nombre de membres de la gauche.

M. Thiers: Messieurs, avant d'entrer dans cette grave discussion, j'ai besoin de dire à la chambre pourquoi je suis à cette tribune. J'espérais jusqu'à hier que je serais dispensé de me mêler à ce débat. J'ai besoin de dire bien haut pour mon excuse que j'ai été forcé de prendre la parole: j'y ai été forcé dans l'intérêt d'une opinion que je crois grande et bien répandue; j'y ai été forcé aussi pour mon propre honneur: car ce qui a été dit plusieurs fois d'un cabinet que j'ai eu l'honneur de présider et d'une politique à laquelle j'ai attaché mon nom, ne me permet pas de garder le silence sous peine d'être accusé de désertion mes actes et mon opinion. Je mettrai de côté les questions personnelles pour arriver de suite au vrai.

M. Guizot vous a parlé de classes moyennes; M. Barrot lui a répondu: Ne dites pas: Les classes moyennes, dites: La nation. Cette réponse a rappelé celle que je faisais à cette tribune, lorsque j'étais ministre, à ceux qui nous disaient: Le peuple. Je répondais aussi: Dites: La nation. Je voulais par là chercher un abri contre toute question d'exception.

Messieurs, quelque magnifique que la discussion d'hier ait été, qu'il me soit permis de dire qu'elle a laissé à traiter une grande question, c'est-à-dire la question de gouvernement.

Deux fois en une année, du 22 février au 15 avril, deux fois le vaisseau de l'Etat a failli. Est-ce par un caprice du vent? ou, au contraire, quelque chose de profond a-t-il fait changer la situation du pays?

Monté sur le vaisseau de l'Etat au 22 février, mon honneur, mon devoir, tout me fait un devoir de m'expliquer. Et d'abord, je supplie la chambre de croire que dans cette discussion je ne viens pas relever des fautes; je ne viens ici que comme observateur politique, parfaitement calme, et en aucun temps n'ai eu les préjugés des partis. Elevé dans l'opposition de 15 ans, je l'ai abandonnée le 1er mars, lorsque j'ai vu le système de cette opposition contraire au bonheur du pays.

Au centre gauche: Très-bien!

Pendant six années nous avons apporté ici des lois d'une immense gravité; la loi contre les associations et la loi dite de septembre, toutes ces lois ont été adoptées à une grande majorité. Cette année le pouvoir a apporté plusieurs lois et notamment la loi de disjonction, loi grave et de haute considération, qui n'a pas été adoptée. Eh bien! c'est la première fois depuis six ans que l'on voit un pareil résultat; c'est le premier échec du pouvoir devant ce que M. Guizot appelle le pays légal. Sondons bien la profondeur de ce fait; signifie-t-il quelque chose ou rien? Pour moi je ne crois pas qu'il n'y ait là qu'un simple accident; je ne crois pas que la chambre ait rejeté cette loi par la seule raison du scrupule du légiste, car, à l'occasion des lois des associations et de septembre, il s'éleva aussi des scrupules de légistes; et cependant, comme je l'ai dit, elles furent adoptées à une grande majorité.

Ici M. Thiers examine à quelles causes on doit attribuer la division de la majorité. Il ne pense pas, comme on l'a dit, que ce soient de tristes passions qui aient divisé ladite majorité, mais bien cette réaction qui suit toujours les secousses politiques et qui divise les hommes qui veulent s'arrêter et ceux qui veulent encore aller en avant.

Après 1830, ajoute l'orateur, une monarchie fut établie; il fallait la conserver et, par conséquent, lutter contre ceux qui voulaient faire encore un pas, c'est-à-dire, arriver à la république, dont personne ne veut.

Le danger était celui-ci: on pouvait pousser au renversement du gouvernement en publiant par la presse la république; on pouvait s'associer pour conspirer: eh bien! nous avons arrêté ces moyens par nos lois. Aujourd'hui, le temps a marché; quel est le résultat? La justice et la liberté ont été conservées dans toute leur intégrité. Les émeutes étaient le dommage de tout le monde et surtout de l'opposition, nous ne les souffrirons plus. Voilà ce que nous avons fait. Mais à partir de ce jour, la majorité si compacte s'est fractionnée; la chambre ne voulait pas renverser le cabinet du 11 octobre. Aujourd'hui, ce qu'on vien-

Après cela, ai-je posé des limites à la classe moyenne? Non, j'ai établi ce fait général, qu'il y a une portion de la nation qui ne vit pas de salaire, qui a non-seulement la fortune, mais les lumières nécessaires pour s'occuper du gouvernement du pays, qui a du loisir et de la liberté d'esprit pour ces graves fonctions. Voilà le fait général que j'ai voulu établir. Mais les progrès de la fortune publique et de l'éducation élargiront les droits politiques, en étendant la capacité. Mais les lumières, les sentiments politiques augmentent toujours, et c'est précisément la gloire du gouvernement constitutionnel, de travailler en même temps qu'il pose les limites des capacités, de travailler, en même temps, à les étendre. (Très-bien!)

Je résume absolument, et pour moi et pour mon système, ce que j'ai dit d'être étranger à la masse de la nation; mais je maintiens ce qu'il y a de vrai: c'est qu'il est temps de repousser ces vieilles idées, ces vieux préjugés de qualité, d'universalité des droits politiques, qui, partout où ils ont été appliqués, ont fait la mort de la vraie liberté.

M. Garnier-Pagès: Je demande la parole.

M. Guizot: Oui, monsieur, prenez la parole et venez vous faire entendre; que tout le monde se pose avec franchise. Quant à moi, je raconte ici le résultat de mon expérience, et je dis que ce qui a souvent perdu la démocratie, c'est que la liberté

draît demander à la législation serait impuissant ; les lois nouvelles seraient sans efficacité. C'est par le choix des hommes qu'un gouvernement se soutient et marche. A ces hommes il ne faut pas leur demander le sacrifice de leurs opinions, car ce serait les déshonorer ; mais il faut faire un pas vers eux. Il y a des hommes qui ont senti ces vérités, de là le fractionnement. Voilà la tendance qui s'est manifestée.

Dans ma conviction, le principe de la politique homogène est très-honorable : elle a été essayée, elle a échoué ; je crois qu'elle se trompe en cherchant à scruter dans la cause des choses. Quand on a traversé les sept années dernières, on s'émue facilement ; on croit qu'un remède une fois prospère le sera toujours ; on veut sans cesse appliquer les mêmes moyens : cela est respectable, mais cette politique peut se tromper. Je dis que les actes de cette politique ont été malheureux. Il y a eu, au milieu du calme, de graves événements. Pour y remédier on a apporté les lois de disjonction et de non-révélation. Eh bien ! dans le jugement de Strasbourg il y a deux choses à distinguer, le jugement et la non-réussite du complot. Il y avait deux choses à faire, renvoyer tout le monde devant les conseils de guerre ou devant la cour des pairs et on se serait épargné une tentative malheureuse. Quant à la loi de non-révélation, nous y avons cherché quelle loi on pouvait invoquer pour prévenir des effets déplorables ; nous avons reconnu que ni la loi sur la liberté individuelle ni les lois de septembre ne pouvaient prévenir les crimes d'Alibaud et de Meunier. Nous avons reconnu, quant à la loi de non-révélation, qu'elle était inutile, car elle ne pouvait rien sur les complices et en tout temps on est sûr des honnêtes gens qui ne manquent jamais d'avertir le gouvernement. Cependant cette loi a été présentée.

Voici donc deux lois inutiles, et qui devaient engager une discussion grave et sérieuse, présentées par le gouvernement ; il a donc manqué de ce tact, de cette portée de vues nécessaire aux hommes politiques. Quant aux personnes, oui, il faut que l'administration soit homogène ; mais arriver à cette homogénéité en déplaçant 25 préfets, c'est marcher au but contraire. Oui, il faut de l'unité, mais c'est une unité de bonne volonté. Le 22 février a fait cinq nominations dans l'administration : ces choix étaient honorables. Il faudrait que le gouvernement, au lieu de se restreindre, s'étendit. J'ai vu des hommes honorables ne pas se développer parce qu'ils n'étaient pas aux affaires, et je n'ai pas attendu qu'ils demandassent à y entrer. La seule homogénéité n'est donc que dans le choix des capacités.

M. Thiers prouve que le cabinet du 6 septembre a senti la grandeur de l'échec qu'il avait essayé, par la nécessité qu'il comprit de remplacer M. de Gasparin.

La politique dont la loi de disjonction était l'expression n'a pas réussi, dit-il, et c'a été pour elle comme pour l'opinion qu'elle représentait un grand dommage. Cette politique s'est trompée sur le danger qu'avait couru le pays ; elle n'a pas évité ce danger, et elle en a fait naître un autre.

Qu'entendez-vous dire de tous côtés de ce gouvernement qu'aucun danger ne peut plus menacer ? « Que seront les élections prochaines ? » Presque tous les gouvernements ont su vaincre les obstacles matériels qui s'opposaient à leur existence ; mais les dangers d'un changement d'opinion, ne croyez-vous pas qu'ils soient à craindre ? N'est-il pas vrai que, depuis six mois, l'opinion publique a subi, je n'exagère rien, une altération ? (Bruit)

A gauche : Dites une amélioration !

J'ai dit que cette politique était honorable, suivant moi, mais trop ombrageuse. Je n'éveille pas de questions de personnes ; mais on a dit que toutes les fois que le gouvernement avait montré des tendances qui avaient obtenu des ménagements de ce côté (la gauche), le pays avait été inquiet. Cela pouvait s'adresser à moi qui ai été le chef de la politique du 22 février. Qu'il me soit permis de le demander, la politique du 6 septembre et du 15 avril n'ont-elles pas aussi un peu inquiété le pays ? Je demanderai si cette politique n'a pas toujours cherché à altérer son homogénéité, si elle n'a pas regardé comme un danger de se produire dans son homogénéité pure. Au 6 septembre, elle s'est adressée à moi avec une confiance dont j'ai été touché. La politique du 6 septembre n'a plus son à-propos ; elle l'a eu dans des temps de dangers ; aujourd'hui il n'est plus peut-être donné à personne de les reproduire.

Il n'y a d'exclusion pour personne ici ; je n'ai plus qu'un mot à ajouter : Les personnes sans les choses.

M. Thiers descend de la tribune.

M. le président : Personne ne réclamant plus la parole, je demande si l'amendement de M. Vatry est appuyé.

Personne ne répond.

L'art. 1er du projet de loi, qui ouvre un crédit de deux millions pour dépenses secrètes, est mis aux voix.

Une très-forte majorité, renforcée surtout par le tiers-parti, se lève pour.

La gauche pure, l'extrême gauche et l'extrême droite se lèvent contre.

L'article est adopté.

Le second article est également adopté.

La séance continue.

**Chambre des Pairs.**

Séance du 6 mai.

Après avoir nommé des commissions pour différents projets de loi, la chambre a discuté la loi relative à la création d'un fonds extraordinaire pour les travaux publics.

M. Dubouchage a parlé contre l'adoption du projet de loi.

M. le ministre des finances a pris la parole pour répondre à M. Dubouchage.

L'apparition de M. Lacave-Laplagne à la tribune a été le sujet de quelques observations de M. le comte Roy qui s'est étonné que ce projet ne fût pas soutenu par le ministre des travaux publics.

A 4 heures 1/2 M. Villemain prend la parole.

**Tribunaux.**

Le gérant du *Journal général des Tribunaux*, acquitté en police correctionnelle pour avoir annoncé des loteries étrangères, vient d'être, sur l'appel du procureur du roi, condamné à 100 fr. d'amende par la cour royale.

Nous avons parlé de l'accusation portée contre M. Charreyron aîné, président du tribunal civil de Bellac (Haute-Vienne), et député de cet arrondissement. On se rappelle que M. Charreyron ayant reçu la croix d'honneur au mois de septembre dernier, la *Gazette du Haut et Bas-Limousin* voulut chercher ce qui avait pu lui mériter cette faveur. La susceptibilité du député Limousin en fut blessée, de là un petit procès en cour

d'assises fait à la *Gazette*. L'avocat de la *Gazette*, sommé de s'expliquer sur certaines insinuations contenues dans un article de ce journal contre la vie magistrale de M. Charreyron, l'accusa d'avoir rédigé des jugements contraires au prononcé de l'audience, et d'avoir altéré les minutes du greffe en y ajoutant des énonciations qui primitivement ne s'y trouvaient pas. Le rédacteur en chef de la *Gazette*, M. F. Laurent, offrit d'en faire la preuve. Après quelque temps d'hésitation, on fit en faire criminelle fut commencée contre M. Charreyron, une instruction ces imputations. M. le procureur-général désigna d'abord, à raison de on, cinq ou six témoins. M. F. Laurent, de son côté, désigna une douzaine. M. le procureur-général s'opposa à l'audience de ces témoins ; mais le premier président de la cour royale de Limoges, institué de droit instructeur de la cour, passa outre : les témoins furent entendus, et leurs dépositions furent unanimes, dit-on, contre M. Charreyron. La chambre des mises en accusation fut saisie de cette affaire. Au moment où elle devait statuer, M. le président, en sa qualité de juge-instructeur du procès, voulut faire son rapport devant la chambre, aux termes de la procédure ordinaire. M. Dumont, Saint-Priest, procureur-général, s'y opposa, et prétendit avoir seul droit à la parole. Discussion et arrêt qui admit les conclusions du ministère public. M. le premier président, voyant ses attributions méconnues, se retira alors, protesta contre cette décision, et vint d'en saisir la cour de cassation.

On voit par là que la chambre des mises en accusation a statué sur l'instruction poursuivie contre M. Charreyron sans avoir entendu le rapport du juge-instructeur et en l'absence de ce magistrat. Le procureur-général a-t-il commis, en cette occurrence, un excès de pouvoir ? C'est ce que la cour de cassation va juger. M. le procureur-général aurait-il craint que le rapport du juge-instructeur n'eût pas été favorable à M. Charreyron ? C'est ce que la suite apprendra. Dans tous les cas, cette question est grave ; nous avons dû signaler les faits qui s'y rattachent, car elle touche de près aux droits généraux de la presse. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la décision de la cour de cassation sur cette affaire.

Un ancien professeur de l'Académie de Montpellier a été condamné à vingt jours de prison et 100 fr. d'amende pour avoir insulté le recteur de cette Académie. Quatre élèves qui avaient suivi cet exemple ont été condamnés à dix et huit jours de prison, et 16 et 25 fr. d'amende. La chaleureuse plaidoirie de Me Laissac, leur avocat, a contribué à provoquer l'indulgence du tribunal qui a admis pour les élèves des circonstances atténuantes.

**Bourse de Paris du 6 mai 1837.**

Le paiement des différences se sont très-bien faits. La spéculation se porte toujours sur les chemins de fer. La Compagnie de la rive droite n'exige le 20 verement que dans le mois d'octobre, ce qui donne beaucoup de faveur à la spéculation sur les actions de cette Compagnie.

Cinq pour cent . . . . .	107 40	107 25	107 10	107 25
— fin courant . . . . .	107 55	107 50	107 53	107 50
Quatre pour cent . . . . .	98 60			
Trois pour cent . . . . .	78 95	79	78 95	79
— fin courant . . . . .	79 10	79 20	79 10	79 15

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

**FEUILLE D'ANNONCES.**

**ANNONCES DIVERSES**

(2502) A VENDRE. — PROPRIÉTÉ située à Oullins, à cinq minutes de l'église, près de l'Archevêché, dans la plus belle position de la commune, ayant vue sur Lyon et tout le Dauphiné, dépendant du clos de M. . . . , consistant environ en 60 bicherées, terres, prés, vignes, allées d'arbres à fruits et deux bâtiments de granger. Le tout clos de murs et desservi par le chemin public de Lyon à Givors. On fera les lots au choix des acquéreurs, même par bicherée.

Ladite vente aura lieu le dimanche 14 mai et jours suivants, dans les bâtiments, par M. Baudrand, qui s'y tiendra jusqu'à la fin de la vente. On accordera toutes les facilités et sûretés pour les paiements.

(2282) A VENDRE, à 6 p. 100 de revenu net. — Une maison bourgeoise avec un jardin clos de murs, de deux bicherées, près des Chartreux, rue d'Enfer, n° 7, Croix-Rousse.

(2492) A VENDRE. — Une fabrique de coton filé pour mèches et autres, coton cardé et ouate gommée, bâtiments en briques, où est situé le manège, la fabrique : le tout situé à Lyon, dans un local vaste et commode, où il y a un appartement de maître, magasin, chambres pour ouvriers, écurie et fenil, cour pour l'étendage et séchage des cotons.

Cette fabrique est en pleine activité. Le vendeur garantit un long bail et à un prix modéré. L'acquéreur entrera en possession dès le jour de la vente.

S'adresser à M. Premillieux, rue Neuve, n° 12, au 3e, de quatre à sept heures du soir.

(2397) A VENDRE. — Office d'huissier, à Lyon, pour cause de santé.

S'adresser au bureau du journal.

(2468) A VENDRE. — Un fonds de café très-bien achalandé, situé grande rue de la Guillotière.

S'adresser chez M. Leroy, menuisier, aux Quatre-Ruettes.

(2430) A VENDRE. — Deux beaux billards à gorges, bandes élastiques, ayant à peine servi, provenant de la fabrique Sollier, breveté, rue des Célestins, 6.

S'y adresser, ou place des Célestins, au café de ce nom. Ils sont livrés à l'essai.

(2498) Il a été volé dimanche 7 mai courant, sur la place Bellecour, vers une heure de relevée, une tabatière ronde en or, fond étoilé, entourée à chaque fond d'une guirlande en or anglais.

S'adresser au bureau du journal.

**VACCINATION.**

Le jeudi et le dimanche, depuis onze heures jusqu'à deux heures, on vaccine les enfants avec du virus-vaccin, pris sur des sujets sains. (Prix : 3 francs.)

S'adresser quai Saint-Clair, cours d'Herbouville, n° 24, au 2e, au-dessus de l'entresol. (2323)

(2426) Une personne pouvant disposer de 5 à 6,000 francs, désirerait trouver de l'emploi dans une maison de commerce, soit comme gérant, soit comme voyageur.

S'adresser au bureau du journal.

(2248) Le sieur Viollet, ferblantier-lampiste, place Croix-Paquet, n° 8, par cessation de commerce, prévient les personnes qui pourraient avoir besoin de ses articles qu'il en fera la vente bien au-dessous de leurs prix, jusqu'au 15 juin prochain. Les articles consistent en un assortiment de lampes diverses et lustres, ustensiles de ménage, fontaines de salles à manger à vase, baignoires à cylindres, placards et banques vitrés.

Si quelqu'un se présentait d'ici au 15 mai pour suivre la même partie, on lui louerait un local convenable dans la même maison, et on lui vendrait les outils et tout ce qui lui conviendrait.

Il y a un fort découpoir à anse et balancier avec accessoires.

**GRAND DÉBALLAGE**

**PORCELAINE BLANCHE, DORÉE, DE LIMOGES.**

A vendre par liquidation, à 40 p. 0/0 au-dessous du prix actuel de fabrique.

Assiettes premier choix, à 6 fr. la douzaine ; plats ronds, de 1 fr. à 2 fr. 50 c. les plus grands. On y trouvera tout ce que l'on peut désirer à des prix proportionnés.

Le magasin est rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 3. Il sera ouvert de huit heures du matin à six heures du soir, jusqu'au 15 mai, pour tout délai sans remise. (2342)

**SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU**

PAR DISTILLATION, Composé par P. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrrouements, esquinancies, coqueluches, extinctions, crachements de sang et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec les plus grands succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée matin et soir comme préservatif, soit comme curatif, pendant son période agissant sur toutes les irritations de la gorge.

M. Macors se fait un devoir d'observer au public que ce sirop dont son père fut le seul inventeur et duquel il est l'unique successeur ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom dans l'intention de le contrefaire et qui ne méritent nullement la confiance. (2052)

**MAUX DE DENTS.**

L'Araby enlève à l'instant et pour toujours la douleur de dents la plus vive, guérit la carie et s'emploie sans aucun danger.

Dépôts, à Lyon, chez MM. Bretonville et Michel, place des Terreaux, n° 21 ; Grandperrier, rue Saint-Dominique, n° 12 ;

A Grenoble, Esprit, place Grenette, n° 19 ; A Valence, Rey, parfumeur, Grande-Rue. (2410)

**DÉPURATIF DU SANG.**

**ROB**

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Les médecins les plus célèbres qui ordonnent chaque jour cette préparation, les heureux résultats qu'ils en obtiennent dans le traitement de toutes les Maladies Secrètes, résultats qui lui ont valu l'approbation de la Faculté de Médecine, sont un sûr garant à la confiance publique.

PRIX : 10 F. LA BILLE ET 5 F. LA 1/2 BILLE.

A la pharmacie de BORELLY, place de la Préfecture, n° 13. (2280)

(2184) PHARMACIE DES CÉLESTINS.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au *Bulletin des lois* (5 août et 1er novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

**SIROP DE JOHNSON**

CHOCOLATS DE SAINT

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en calmant le modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.

1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

**Spectacles du lundi 8 mai 1837.**

**GRAND-THÉÂTRE.**

1° TARTUFE, comédie en cinq actes. — 2° LE BOUFFE ET TAILLEUR, opéra-comique en un acte. — 3° Un concert. On commencera à 6 heures.

**GYMNASÉ-LYONNAIS.**

1° MA FEMME ET MON PARAPLUIE, vaudeville en 1 acte. — 2° LES GANTS JAUNES, vaudeville en 1 acte. — 3° L'AMOUR DU RÉGIMENT, vaudeville en 1 acte. — 4° RENAUDIN DE VAUDEVILLE en deux actes. — On commencera à 6 heures.